

# **Des services de garde accessibles et de qualité : une condition essentielle à l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Janvier 2015**

## **MÉMOIRE DE POUR LES DROITS DES FEMMES DU QUÉBEC (PDF QUÉBEC)**



**Groupe féministe, citoyen, mixte et non partisan, créé en 2013 et ayant à son actif plus de 300 membres d'origines diverses.**

**PDF Québec croit qu'une véritable démocratie n'est possible qu'à la condition de réaliser l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.**

**PDF Québec soutient la société démocratique et laïque.**

# **TABLE DES MATIÈRES**

**Résumé**

**Introduction**

- 1. Remise en question du réseau des services de garde**
- 2. Analyse différenciée selon les sexes (ADS)**
- 3. Démanteler le réseau des centres de la petite enfance (CPE) au profit des garderies commerciales ?**
- 4. Les centres de la petite enfance : un investissement rentable**
- 5. Remise en question du tarif unique**
- 6. Un mot sur les «places fantômes»**

**Conclusion**

## Résumé

C'est dans le cadre de la révision des programmes et dans celui de la Commission parlementaire sur les finances publiques que le gouvernement a choisi de faire une réflexion sur la contribution parentale des services de garde aux enfants. En outre, c'est dans ce même cadre que le gouvernement veut modifier profondément les règles de mise en place des services de garde, ce qui aura des impacts majeurs sur le type d'organisation qui soutiendront ces services de garde. Ces services de garde deviendront-ils de plus en plus des entreprises commerciales ? Le modèle que la société québécoise avait privilégié depuis les débuts, soit des services de garde offerts par des organisations à but non lucratif, à coût réduit et où les parents ont un rôle majeur à jouer dans les conseils d'administration, pourra-t-il survivre à ces nouvelles règles de financement ?

PDF Québec déplore que cette réflexion sur l'une des créations sociales les plus remarquables du Québec soit réalisée dans un cadre exclusivement comptable, en négligeant d'autres aspects sociaux extrêmement importants particulièrement pour les femmes, pour les enfants, pour les familles et ultimement, pour toute la société.

PDF Québec tient à faire connaître ses préoccupations au gouvernement en lui rappelant notamment son engagement à procéder à une analyse différenciée selon les sexes (ADS) avant la mise en place ou la modification de politiques et de programmes gouvernementaux. Il faut en effet bien évaluer les risques des changements annoncés sur la participation des femmes au marché du travail.

PDF Québec veut également mettre en relief l'importance du modèle québécois de services de garde et les raisons à la base d'une tarification unique. On doit se rappeler que plusieurs études économiques ont démontré à quel point il s'agissait d'un investissement rentable pour le Québec. Par ailleurs, PDF Québec insiste sur le danger de privilégier des garderies commerciales (privées à but lucratif) dans lesquelles le développement de l'enfant est trop souvent compromis.

En terminant, PDF Québec rappelle au gouvernement qu'il y a des sommes d'argent qui pourraient être récupérées au palier fédéral et qu'il y aurait lieu d'y recourir avant d'imposer davantage les parents et de bouleverser un système qui a fait ses preuves et qui fait l'envie de nombreux autres pays.

## Introduction

« 344. Le Comité, par l'intermédiaire de l'État partie, félicite la province de Québec d'avoir mis à la disposition de tous les enfants, depuis 1997, des jardins d'enfants fonctionnant à temps complet et d'assurer, pour un coût nominal en général et sans frais pour les parents bénéficiant d'une aide sociale, des services destinés à la petite enfance.» Rapport de l'ONU<sup>1</sup>

Le modèle de services de garde à prix réduit a, sans équivoque, contribué à asseoir le droit plein et entier des Québécoises au travail rémunéré. Assurées de disposer de services de garde fiables, de qualité, accessibles financièrement et soutenues par les autres politiques familiales, les Québécoises ont envisagé l'avenir avec optimisme en se disant qu'elles avaient dorénavant la possibilité de mener des études, de faire carrière et de mettre au monde les enfants qu'elles souhaitent, si tel était leur désir.

En misant sur des services éducatifs, en privilégiant une structure à but non lucratif et avec la promesse de compléter le réseau, le gouvernement s'engageait à assurer à chaque jeune enfant, sans égard à son origine, à son lieu de résidence ou à la richesse de ses parents, un bon départ dans la vie sur le plan de sa socialisation, de son développement et de sa sécurité.

Enfin, la professionnalisation des services a permis de sortir la garde de l'économie souterraine et en a fait un domaine de formation et d'emploi reconnu, un domaine sujet à la protection des lois sociales et où l'on paie ses impôts.

PDF croit qu'en agissant de la sorte, le gouvernement apportait une réponse valable aux défis qui étaient identifiés pour la société québécoise dans le document gouvernemental *Briller parmi les meilleurs*. On y relatait, en effet, la pression qui serait exercée sur les finances publiques dans l'avenir, compte tenu du renouvellement démographique insuffisant, de la réduction entrevue de la population d'âge actif, des pénuries de main-d'œuvre anticipées et des coûts entraînés par le vieillissement de la population, tout cela dans un contexte économique mondialisé et de plus en plus concurrentiel où le Québec devra exceller s'il veut tirer son épingle du jeu.

Mais voilà que la présente réforme remet en question ces acquis. Plusieurs femmes et familles peuvent se sentir inquiètes, voire trahies du fait des bouleversements qui suivront les mesures d'austérité annoncées. D'autant plus que ces remises en question n'ont pas du tout été annoncées lors de la campagne électorale d'avril 2014.

---

<sup>1</sup> ONU, «Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes» Vingt-huitième session (13-31 janvier 2003)

## 1- Remise en question du réseau des services de garde

Comme les statistiques l'attestent, les femmes ont répondu positivement au contexte favorable mis en place ces dernières années. Elles ont poursuivi leurs études, obtenu des diplômes, intégré le marché du travail de façon continue et dans des champs de plus en plus diversifiés et mis au monde des enfants, et cela, en plus grand nombre que les cohortes précédentes. Elles ont ainsi contribué à la croissance économique, assuré leur propre sécurité financière, ajouté au bien-être économique de leur famille et réduit de façon notable leur dépendance à l'aide sociale et leur risque de pauvreté pour elle et leurs enfants en cas de monoparentalité. Le Québec dans son ensemble s'est enrichi de l'apport des femmes. Ajoutons enfin que toute la société québécoise a directement bénéficié de la sortie des services de garde de l'économie souterraine.

Le gouvernement met de l'avant de nouvelles orientations qui reposent sur un changement de paradigme qui n'est pas nommé. Ces nouvelles orientations sont :

- 1) la fin du tarif unique pour tous avec l'introduction du tarif modulé selon le revenu familial;
- 2) les mesures encourageant un glissement vers le modèle à but lucratif : les services de garde à but lucratif devenant moins chers pour certains parents ;
- 3) l'obligation de fournir 50 % du coût des nouvelles infrastructures des services de garde à but non lucratif ;
- 4) l'annonce d'une révision à venir de l'organisation des services, etc.

Il s'avère que la fin du tarif unique et universel des services de garde, de même que l'introduction de la modulation des tarifs poursuivent uniquement des objectifs de réductions budgétaires. Or, les mesures annoncées remettent en question des acquis importants pour les familles, à savoir:

- 1) l'engagement de l'État à ce que soit mis en place, sous la supervision de la loi et avec le financement nécessaire, des services de garde éducatifs de qualité, dont le coût est accessible et prévisible et en privilégiant une structure à but non lucratif qui vise avant tout le bien-être des enfants et non la réalisation de profits;
- 2) l'offre de services de même qualité pour tous, les propositions actuelles risquant de mener à une fragmentation de l'offre et à des services de qualité différente;
- 3) une offre de services pour des clientèles moins recherchées par les services à but lucratif, à savoir les poupons et les enfants qui ont des besoins particuliers (par exemple les enfants handicapés).

De nombreuses questions sont soulevées quant aux effets de ces orientations sur :

- la demande des services à but non lucratif;
- la capacité à avoir une idée précise du coût réel des services de garde dans le cas de plusieurs familles dont les familles recomposées;
- les tensions entre les conjoints que la modulation selon le revenu familial risque d'entraîner (le revenu du nouveau conjoint est pris en considération pour fixer le tarif de garde d'enfants qui ne sont pas les siens); le revenu pris en compte ne tient pas compte de la pension alimentaire qu'il verse pour ses enfants qui font partie maintenant d'une autre union) ;
- l'incitation au travail et l'offre de travail des femmes (avec un risque d'effet dissuasif);
- le désir des femmes de poursuivre des études et de faire carrière;
- la natalité ou le désir de donner suite à son désir d'enfants.

Malgré des conséquences importantes sur les femmes en particulier, le gouvernement n'a malheureusement pas réalisé d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ou, s'il l'a fait, n'en a pas fait connaître les résultats.

## **2- Analyse différenciée selon les sexes (ADS)**

Le gouvernement du Québec a adopté en 2006 une politique d'égalité entre les hommes et les femmes intitulée : *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Puis, deux plans d'action ont été entérinés dont le dernier «*Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait - 2011-2015,*»<sup>2</sup>, qui est le cadre d'action actuel.

Les ministères et organismes ont le devoir d'évaluer les impacts potentiels sur les femmes de leurs programmes, leur politique, le financement. Or, dans ce dossier, on n'a pas vu une telle analyse publiée par le gouvernement sur ce dossier crucial pour les femmes. Il ne se demande pas quel sera l'effet de sa politique à moyen terme sur la qualité des services offerts aux enfants, sur l'offre de travail des femmes, sur leur autonomie économique à court ou à moyen terme, sur leur décision de faire ou non des enfants, et finalement, d'un point de vue global, sur la possibilité de faire face aux pénuries de main-d'œuvre qui s'annoncent, sur le taux de natalité nécessaire pour assurer la pérennité de la société (économique et culturelle), sur les perspectives de pauvreté en cas de divorce et à la retraite, sur l'incitation des femmes à s'instruire, sur

---

<sup>2</sup> [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Plan\\_d\\_action\\_complet\\_2011-06-13.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Plan_d_action_complet_2011-06-13.pdf)

la vitalité de l'économie, etc.

Un bref rappel s'impose donc. La mise en place de services de garde est indissociable de la participation des femmes au marché du travail. Oui, les pères profitent eux aussi des services de garde, mais encore aujourd'hui, c'est l'emploi des femmes qui peut être mis en péril par une augmentation de la contribution parentale.

Comme le souligne le Conseil du statut de la femme dans son Avis sur ce sujet,

*Est-il besoin de souligner qu'aujourd'hui, malgré leurs avancées sur le marché du travail, les femmes sont encore assignées prioritairement à la sphère domestique et familiale? Chez les couples ayant des enfants de quatre ans et moins, les mères consacraient, en moyenne en 2010, 5,4 heures par jour aux tâches domestiques et aux soins aux enfants et les pères 4,2 heures, une différence significative de plus d'une heure quotidiennement.*

...

*Ce sont donc la plupart du temps les femmes qui, en tant que mères, conjointes, filles ou brus, prennent le relais des services publics, lorsqu'un programme de soutien à la famille ou un programme de santé est révisé à la baisse ou aboli. Comme cela s'est produit avec le virage ambulatoire, les coupes dans les programmes sociaux occasionnent un surcroît de responsabilités pour les familles, surtout pour les femmes qui en font partie.<sup>3</sup>*

En outre, comme les revenus des femmes et des mères est encore le plus souvent inférieurs à ceux des hommes<sup>4</sup>, il n'est donc pas surprenant que ce soit elles qui se posent la question quand vient une augmentation de la contribution parentale pour savoir si les revenus d'emploi compensent suffisamment les investissements et les efforts nécessaires pour occuper un emploi. On a vu dans les médias que certaines jeunes femmes remettent déjà en question leur décision d'emploi ou de faire un autre enfant.

Compte tenu de la fragilité persistante de la présence des femmes sur le marché du travail, et compte tenu de l'analyse d'impact qu'a éloquentement faite le Conseil du statut de la femme dans son avis sur la modulation de la contribution parentale, nous demandons au gouvernement de respecter ses obligations de faire une analyse différenciée selon le sexe.

---

<sup>3</sup> Conseil du statut de la femme. *Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail*, novembre 2014, page 6

<sup>4</sup> Ibidem, page 10

**PDF Québec recommande que le gouvernement procède, comme il s'est engagé à le faire, à une analyse différenciée des sexes (ADS) avant de procéder à la modulation de la contribution parentale.**

### **3- Démanteler le réseau des centres de la petite enfance au profit des garderies commerciales ?**

PDF Québec s'interroge sur les motivations qui guident cette réforme budgétaire prônant la modulation des tarifs des services de garde. Il ne s'agit pas seulement de coupes budgétaires, mais il apparaît également que les garderies commerciales seront les grandes bénéficiaires de cette réforme. D'ailleurs, le document publié en novembre 2014 par le ministère de la Famille indiquait que les garderies privées non subventionnées éprouvaient des difficultés financières du fait que toutes leurs places n'étaient pas comblées.

«En mars 2008, les places autorisées en garderies non subventionnées (GNS) représentaient 2 % des places en services de garde régis. Depuis, cette proportion a augmenté annuellement pour atteindre 18 % des places régies en juin 2014. (...) Or, selon la Coalition des garderies privées non subventionnées (Coalition), la forte progression du nombre de places en GNS, combinée à la poursuite de la création de nouvelles places à contribution réduite (PCR), fait en sorte que certaines GNS ont plus de difficulté à combler toutes leurs places et éprouvent des difficultés financières.»<sup>5</sup>

Les garderies privées non subventionnées ne pourront que se féliciter du fait que la réforme met un frein au développement de leurs grands concurrents, à savoir les CPE qui offrent des services de qualité à bas coûts, et sont pour cela très en demande auprès des parents. En effet, il sera plus difficile d'ouvrir de nouvelles places dans les CPE puisque les parents devront dorénavant fournir 50 % du capital nécessaire à l'ouverture d'un nouveau CPE, une exigence qui selon le président de l'Association québécoise des

---

<sup>5</sup> Ministère de la Famille, *Portrait des garderies non subventionnées du Québec. Enquête auprès des propriétaires de garderies non subventionnées*, novembre 2014, [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/portrait\\_gns.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/portrait_gns.pdf)

centres de la petite enfance (AQCPE), Louis Sénécal, serait impossible à satisfaire<sup>6</sup>.

Avec les changements proposés, on remet le fardeau aux familles et, plus spécifiquement, aux mères. Ce constat vient du fait que le prix va être plus élevé pour la grande majorité des parents. Concrètement, les parents se retrouvent devant des choix difficiles: «Est-ce que je choisis une garderie qui est moins cher, même si elle est de qualité moindre?» «Est-ce que j'arrête de travailler parce que mon travail rapporte moins, une fois les coûts de la garderie déduits ?» Le choix va être d'autant plus difficile à faire que le coût réel du service garde ne pourra être évalué que lorsque le rapport d'impôt sera fait, soit plusieurs mois après que l'enfant aura commencé à fréquenter le service de garde. Ce choix implique de faire des calculs qui ne sont pas toujours simples et de prendre en compte l'ensemble des revenus familiaux, lesquels peuvent être assez compliqués pour les familles recomposées.

En outre, les places dans les garderies à but lucratif pourraient être parfois moins coûteuses pour des parents mieux nantis et qui profiteront de crédits et déductions d'impôt. Si elles font bien leur publicité, ces garderies deviendront plus rentables parce qu'elles seront plus achalandées et attireront les parents qui en ont les moyens. C'est ainsi que pourra se développer un système à deux vitesses. D'une part, des garderies avec des tarifs plus élevés, mais offrant un programme d'activités enrichies et avec des horaires plus flexibles (cours de danse, cours de langue, cours de judo, meilleure nourriture, heures plus longues, etc.). D'autre part, des garderies à meilleur coût qui n'offriront que les «services de base» ou encore des services de moins bonne qualité pour les parents moins fortunés qui ne peuvent pas profiter autant des crédits d'impôt.

On annonce aussi des changements à venir dans l'organisation du réseau sous prétexte «qu'il ne faut pas investir dans la brique mais dans les places»<sup>7</sup>. On voit donc que le gouvernement veut démanteler le réseau des CPE jugé trop coûteux par des analyses de rentabilité à courte vue, même si cela se fait au détriment de la qualité des services et de la qualification du personnel en place et de leurs conditions de travail.

Le consensus social en faveur des CPE pourrait s'en trouver affaibli. En effet, on peut se demander si les parents bien nantis continueront de soutenir les CPE par leurs impôts s'ils peuvent inscrire leurs enfants dans des garderies commerciales très bien dotées, tout en profitant de déductions et de crédits d'impôt avantageux. La garde au noir, les places reconnues à domicile et les places dans les garderies privées à but lucratif de plus

---

<sup>6</sup> Robert Dutrizac, «Nouvelles places. Québec mise sur les garderies commerciales», Le Devoir, 28 novembre 2014 <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/425276/nouvelles-places-quebec-mise-sur-les-garderies-commerciales>

<sup>7</sup> Idem

faible qualité risquent aussi de se développer. La responsabilité de vérifier la qualité des services sera du ressort des parents (et non plus de l'État). On revient au moins trente ans en arrière.

#### **4- Les centres de la petite enfance : un investissement rentable**

Plusieurs études prouvent que les CPE sont un meilleur investissement que les garderies commerciales.<sup>8</sup>

##### **a) Les bénéfices sociaux des CPE**

Les CPE sont davantage bénéfiques pour les enfants de milieu défavorisé que les garderies commerciales. Pour ces enfants, les impacts sont beaucoup plus positifs, car ils sont deux fois moins susceptibles de présenter une vulnérabilité à leur arrivée en maternelle que s'ils avaient fréquenté une garderie privée, subventionnée ou non, un milieu familial subventionné ou encore une maternelle à quatre ans.

*« Il y a une qualité qui confère un net avantage au CPE et on la voit », explique Isabelle Laurin, de la Direction de la santé publique de Montréal. « Oui, il y a d'excellentes garderies privées, mais c'est inégal, ajoute-t-elle. La structure des CPE, leur gouvernance locale, leurs liens avec le milieu, l'implication des parents. Tout joue en faveur d'une intervention éducative précoce. » C'est tout un réseau de soutien qui se regroupe autour de l'enfant », renchérit sa collègue, Danielle Guay. Toutes deux sont des coauteures de l'étude».<sup>9</sup>*

Les services de garde sont considérés comme un maillon essentiel du développement et d'éducation des enfants. C'est dans cet esprit qu'avaient été mis sur pied les centres de la petite enfance (CPE).

---

<sup>8</sup> Direction de la santé publique de Montréal, *Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants à la maternelle*, ASSS, novembre 2014  
[http://www.dsp.santemontreal.gc.ca/fileadmin/documents/dossiers\\_thematiques/Tout\\_petits/EQDEM/Somm\\_exec\\_Tout\\_petit\\_26112014.pdf](http://www.dsp.santemontreal.gc.ca/fileadmin/documents/dossiers_thematiques/Tout_petits/EQDEM/Somm_exec_Tout_petit_26112014.pdf)

<sup>9</sup> Amélie Daoust-Boisvert, «Les CPE, un meilleur investissement que le privé. Les enfants issus d'un milieu défavorisé sont moins vulnérables une fois rendus à la maternelle, selon une étude». 1<sup>er</sup> décembre 2014 <http://www.ledevoir.com/societe/education/425421/pauvrete-les-cpe-un-meilleur-investissement-que-le-prive>

## b) Les bénéfices économiques apportés par les CPE

Les centres de la petite enfance (CPE) ont été créés en 1997, dans le contexte de la recherche du déficit zéro, on s'en souviendra. En effet, pour mettre sur pied ces CPE, le gouvernement de l'époque avait utilisé les sommes éparpillées dans plusieurs programmes et, en restructurant différentes mesures destinées au soutien des enfants, il parvenait à épargner 95 millions \$<sup>10</sup>. On laissait entendre que les économies ainsi réalisées seraient réinvesties dans les services de garde.

Près de 20 ans plus tard, les études montrent que le gouvernement avait fait le bon choix et que les CPE étaient une réussite tant d'un point de vue social que d'un point de vue économique, l'accès à l'emploi pour les femmes et les finances des deux paliers de gouvernements ne s'en portant que mieux comme le montre l'étude des économistes Fortin, Godbout, Saint-Cerny<sup>11</sup> :

«Nous estimons qu'en 2008 la disponibilité de services de garde à contribution réduite au Québec a incité près de 70 000 mères de plus à détenir un emploi qu'en l'absence d'un tel programme. Sur cette base, nous calculons que le revenu intérieur (PIB) du Québec a été majoré de 5 G\$. (...) Nous en concluons que, du point de vue budgétaire, le programme des services de garde à contribution réduite est financièrement rentable pour ces deux gouvernements.  
»<sup>12</sup>

Après un examen minutieux des chiffres relatifs au programme des services de garde, les auteurs écrivent :

*«Cela nous a permis de conclure que la rétroaction directe découlant de l'effet statique du programme de services de garde à contribution réduite s'est traduite, pour les gouvernements fédéral et du Québec, par des retombées financières permettant de couvrir 31 % de ce coût net. Par ailleurs, lorsque nous ajoutons l'effet dynamique du programme à son effet statique et que nous estimons la rétroaction budgétaire globale (et non seulement directe), nous trouvons que ce dernier a fait mieux que s'autofinancer. La dépense nette de 1,6 G\$ du Québec a engendré une rétroaction budgétaire favorable de 2,4 G\$ pour les deux administrations, soit 1,7 G\$ pour Québec et 0,7 G\$ pour Ottawa. Autrement dit, chaque tranche de subvention de 100 \$ du gouvernement du Québec à la garde*

---

<sup>10</sup> Conseil du statut de la femme. *Avis sur les nouvelles dispositions de la politique familiale et sur la fiscalité des familles*, 1997, page 25

<sup>11</sup> Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets*, avril 2013 [http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude\\_femmes\\_travail.pdf](http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude_femmes_travail.pdf)

<sup>12</sup> Page iv

*lui a procuré un retour fiscal de 104 \$ et a fait cadeau de 43 \$ au gouvernement fédéral».<sup>13</sup>*

Donc, en plus des études qui montrent les bénéfices pédagogiques des CPE pour les enfants, et en particulier pour les enfants de milieu défavorisé, cette étude démontre les bénéfices **ÉCONOMIQUES**. Faire abstraction de ces études pour aller de l'avant avec les propositions gouvernementales pourrait donner à croire qu'il s'agit davantage d'une décision idéologique qui a peu à voir avec la recherche du bien commun.

Les CPE apparaissent donc comme le réseau qu'il nous faut protéger et développer parce qu'ils sont dirigés par les parents et, parce qu'ils sont à but non lucratif, ont les enfants en tête de liste de leurs priorités, contrairement aux garderies à but lucratif dont le but est d'abord de faire des profits.

**PDF recommande que :**

- **Le gouvernement privilégie et protège l'approche des CPE, organisations à but non lucratif, dont les parents sont des acteurs majeurs ;**
- **Le gouvernement renonce à privilégier le développement de garderies commerciales.**

## **5. La remise en question du tarif unique**

La redistribution de la richesse s'exécute le mieux et le plus efficacement par la fiscalité. Introduire maintenant une modulation de la contribution compliquera non seulement la vie des CPE qui devront gérer un système inutilement compliqué – la grille présentée sur le site du ministère de la Famille est à cet égard éloquente!- et rendra très difficile la planification budgétaire des parents utilisateurs.

Les parents ne sauront plus dorénavant combien coûte véritablement leur place en CPE puisqu'ils doivent s'attendre à payer un montant important au moment de la déclaration des revenus. Ce qui a amené les femmes à entrer ou rester sur le marché du travail, c'est que le système était avantageux, facile à comprendre, fiable et de qualité.

---

<sup>13</sup> Ibid. page 27

D'une part, le tarif était faible et le calcul sur la rentabilité ou non d'un emploi était facile à faire. D'autre part, les familles recomposées avec de jeunes enfants sont de plus en plus nombreuses. Avec la proposition de modulation, le gouvernement vient complexifier encore davantage le partage des responsabilités financières entre les ex-conjoints.

Un autre avantage reconnu des services publics universels est la mixité sociale. Actuellement, avec le tarif unique, les CPE accueillent des enfants de tous les milieux socioéconomiques ce qui est en soi une garantie que la qualité des services peut être maintenue. Avec la modulation des tarifs, les parents plus fortunés seront tentés de se tourner vers des ressources commerciales, capables d'ajouter mille et un «avantages» qui seront réservés aux enfants de riches, comme on l'a mentionné précédemment. Peu à peu, comme ce fut le cas avec l'école publique, les parents qui en auront les moyens se détourneront des CPE et le réseau deviendra petit à petit un réseau pour les enfants défavorisés, mettant ainsi fin à une mixité sociale essentielle en démocratie. Il est évident que la solidarité sociale est forte et efficiente quand elle repose sur l'apport des citoyennes et des citoyens de tous les milieux socioéconomiques. Comme le répétait une économiste, «des services pour les pauvres finissent toujours par devenir de pauvres services», parce que les plus riches ne se sentent plus solidaires des services qu'ils ne fréquentent plus.

On peut également se demander pourquoi le gouvernement introduit une telle modulation dans un service destiné aux enfants et aux familles. Mine de rien, cette nouvelle formule constitue ni plus ni moins qu'un impôt supplémentaire pour les parents de jeunes enfants. Drôle de façon d'encourager la natalité ! Et après, le gouvernement entend-il s'arrêter en chemin ? À quand la modulation des tarifs d'Hydro Québec, des permis de conduire, des assurances auto, de l'université en fonction des revenus ?

**PDF Québec recommande que le gouvernement maintienne le tarif réduit et unique pour tous les parents.**

Enfin, notons qu'actuellement, le Québec est privé du soutien financier prévu par le gouvernement fédéral en matière de garde d'enfants parce qu'il a choisi de miser sur le développement d'un réseau sans but lucratif offrant des services à prix réduit, au lieu d'opter pour des déductions fiscales s'appliquant à des places tarifées au prix du marché. Selon certains, le manque à gagner pour le Québec s'élèverait à 192 millions de dollars par année. Le gouvernement du Québec entend maintenant récupérer une partie de ces sommes en mettant en place une sur tarification des services de garde

payable au moment des impôts pour les parents québécois. Le succès de cette opération est cependant mis en doute. En effet, certains fiscalistes avancent que cette surfacturation pourrait être vue par Ottawa comme une taxe ne donnant pas droit à la déduction de frais de garde.

#### **PDF Québec recommande**

- **Que le gouvernement maintienne sa politique actuelle qui est soutenue par un large consensus**
- **Que le gouvernement négocie «l'équivalent d'un droit de retrait avec pleine compensation» au nom du fédéralisme coopératif.**

## **6- Les «places fantômes»**

Bien que ce sujet ne soit pas dans le projet de loi qui fait l'objet de ce mémoire, PDF Québec veut profiter de l'occasion pour faire part de son inquiétude quant à la façon qu'a choisie le gouvernement pour aborder cette question.

Les parents ne seront plus pénalisés, comme le prévoyait à l'origine la réforme des services de garde. Nous nous réjouissons de cette décision, mais nous nous inquiétons de la rentabilité des garderies si des pénalités sont imposées aux garderies. Celles-ci pourraient en arriver à éponger ces pertes en rognant sur la qualité des services ou la rémunération du personnel, dont les salaires ne sont pas des plus élevés.

Ce qui est le plus inquiétant avec la question des places inoccupées, dites «places fantômes», c'est la volonté du gouvernement de pénaliser les garderies. Cela donne l'impression que le gouvernement considère le taux de présence des enfants dans les services de garde comme le ferait un commerce pour garder un niveau d'inventaire maximal.

En effet, le système prévoit que les enfants qui bénéficient d'une place en garderie devraient être présents 260 jours par année, soit 5 jours par semaine pendant 52 semaines. Cela ne tient pas compte de l'absentéisme normal des enfants.

D'abord, il y a des absences inévitables : les maladies, très fréquentes chez les enfants en bas âges, comme s'en rappellent sans doute plusieurs parents, et les vacances des parents. Ceux-ci devraient-ils obliger leurs tout-petits d'être présents à la garderie 52 semaines par année sous prétexte de maximiser le taux de présence ?

Par ailleurs, on peut aussi mettre en cause la rigidité du système. Celui-ci n'offre pas de places à temps partiel et ne s'adapte pas aux horaires de travail atypiques de plusieurs femmes. Pour y remédier, des parents ont développé un certain système D pour s'assurer que leur enfant conserve sa place. De même, le système actuel ne tient pas compte de la recommandation de prévoir une entrée graduelle du jeune enfant à la garderie.

Il est clair que, s'il y avait vraiment un système universel de services de garde qui soit suffisamment flexible pour chaque enfant qui en a besoin, les problèmes seraient grandement réduits.

**PDF Québec recommande que le gouvernement revoie ses intentions en matière de gestion des places fantômes pour trouver des solutions non pénalisantes pour les services de garde.**

## Conclusion

Le réseau des centres de la petite enfance mis en place en 1997, inspiré des différents services de garde qui avaient été créés par les parents au cours des années 1980 et 1990, était axé sur les services éducatifs. Le réseau reposait sur des infrastructures sans but lucratif et avec la participation des parents. Le coût pour les parents était faible, prévisible et le personnel qualifié. L'essor du réseau de services de garde semblait assurer jusqu'à la pleine rencontre des besoins des parents en services de garde.

Les propositions du gouvernement actuel vont conduire à tout le moins à l'affaiblissement du réseau des CPE et semble présumer que les effets bénéfiques qui se sont produits sous l'ancien modèle vont se poursuivre, à savoir le développement des enfants, l'offre de travail des mères, l'accroissement de la natalité, la sortie de la garde de l'économie souterraine, la professionnalisation de la tâche d'éducatrice. Rien n'est moins sûr.

C'est une rupture du contrat social qui avait été conclu, de façon tacite, entre les parents et les différents gouvernements successifs. Les parents ont cru à l'engagement réitéré des gouvernements qui se sont succédé. On renie la parole donnée aux parents qui, sur la foi de ces promesses, ont mis des enfants au monde et on coupe l'espoir chez les jeunes couples qui projetaient de donner naissance à des enfants. Ceux-ci peuvent s'estimer trahis.

Le futur d'une société ne repose pas seulement sur une vision à très court terme de

l'équilibre financier et ne peut se concevoir sans les familles qui composent cette société. C'est pour cette raison que les sociétés développées mettent de l'avant des mesures de soutien aux familles. Les sociétés les plus avancées ont compris l'importance de soutenir l'autonomie économique des femmes pour le progrès social, pour le bienfait des finances des gouvernements et pour l'économie en général puisque celle-ci profite d'une main-d'œuvre essentielle à son développement.

Malheureusement, les choix budgétaires du gouvernement autour des services de garde font abstraction des études qui montrent la force et la pertinence du modèle des CPE avec un tarif unique et accessible à toutes les bourses. Les résultats de cette formule sont probants alors que la proposition gouvernementale ne repose sur aucune démonstration quant aux bénéfices éventuels des changements proposés pour les enfants, pour les femmes et pour toute la société.

Pour toutes ces raisons, PDF Québec s'oppose donc aux mesures et aux orientations proposées.